

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN HV Uni 30DD
- **Code du produit:** 40923
- **UFI:** 03C0-F0TG-R00C-58D1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Primaire pour améliorer l'adhérence sur différents supports.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
 Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

xylène

Hexaméthylène diisocyanate oligomères

dilaurate de dibutylétain

éthylbenzène

diisocyanate d'hexaméthylène

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Préparation à base de polyisocyanates aliphatiques.

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 1330-20-7	xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 28182-81-2	Hexamethylene diisocyanate oligomers ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	2,5-10%
CAS: 77-58-7 EINECS: 201-039-8	dilaurate de dibutylétain ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372	<2,5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,1%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

GISCODE: PU50

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart des produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver le récipient bien fermé.
Ouvrir les contenants avec soin pour éviter la fermeture par réaction avec l'humidité atmosphérique.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1330-20-7 xylène (50-100%)	
VLEP	Valeur à long terme: 440 mg / m ³ , 100 ml / m ³ 2 (II); DFG, UE, H
100-41-4 éthylbenzène (2,5-10%)	
VLEP	Valeur à long terme: 88 mg / m ³ , 20 ml / m ³ 2 (II); DFG, H, Y, UE
77-58-7 dilaurate de dibutylétain (<0,25%)	
VLEP	Valeur à long terme: 0,009 mg / m ³ , 0,0018 ml / m ³ 1 (I); H, Z, 10, 11, AGS

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.02.2021

Révision: 08.07.2020

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 4)

· **DNEL**

Xylène:

Inhalation à court terme / local 289 mg / m³ professionnel
 Inhalation à long terme / systémique 77 mg / m³ professionnel
 Dermique à long terme / systémique 180 mg / kg pc / jour professionnel
 Inhalation à court terme / locale 174 mg / m³ général
 Inhalation à court terme / systémique 174 mg / m³ général
 Inhalation à long terme / systémique 14,8 mg / m³ général
 Dermique à long terme / systémique 108 mg / kg pc / jour en général
 Orale / systémique à long terme 1,6 mg / kg pc / jour en général
 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate
 Travailleur, inhalation
 Long terme - effets locaux 0,5 mg / m³
 Critère d'évaluation le plus critique: irritation (voies respiratoires)
 Travailleur, inhalation
 Aigu - effets locaux 1 mg / m³
 Critère d'évaluation le plus critique: irritation (voies respiratoires)

· **PNEC**

Xylène:

Eau douce: 0,327 mg / l
 Eau de mer 0,327 mg / l
 libération sporadique: 0,327 mg / l
 STP 6,58 mg / l
 Sédiment (eau douce): 12,46 mg / kg
 Sédiments (eau de mer): 12,46 mg / kg
 Sol: 2,31 mg / kg
 Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate:
 Eau douce 0,127 mg / l / sédiment d'eau douce 266700 mg / kg poids sec
 Eau de mer 0,0127 mg / l / sédiment marin 26670 mg / kg poids sec
 Station d'épuration 38,3 mg / l
 Air - Aucun danger identifié
 Sol 53182 mg / kg de poids sec

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur (50-100%)

VLEP	1,5 mg / l Matériel d'essai: sang total Temps d'échantillonnage: fin d'exposition ou fin de quart de travail Paramètre: xylène 2000 mg / L Matériel d'essai: urine Temps d'échantillonnage: fin d'exposition ou fin de quart de travail Paramètre: acide méthylhippurique (tolurique) (tous les isomères)
------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

100-41-4 éthylbenzène (2,5-10%)

VLEP	250 mg / g de créatinine Matériel d'essai: urine Temps d'échantillonnage: fin d'exposition ou fin de quart de travail Paramètres: acide mandélique plus acide phénoxyglyxylique
------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 5)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants résistants aux solvants en caoutchouc nitrile, néoprène ou Viton usure.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Couleur:**

transparent

· **Odeur:**

solvant comme

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 137-143 °C

· **Point d'éclair**

24 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

480 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:**

1 Vol %

· **Supérieure:**

8 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

6,7 hPa

· **Densité à 20 °C:**

0,94 g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· **Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 6)

· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec les amines et alcools. Avec technicien de l'évolution des émissions de CO2 de l'eau les récipients fermés structure risque d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Xylène CAS Nr.1330-20-7
toxicité aiguë
inhaler
Type de valeur: estimation de la toxicité aiguë
Valeur: 20,37 mg / l
Méthode: Méthode de calcul
Toxicité: Danger par résorption cutanée.
Expérience de l'exposition humaine:
Un contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
par voie orale
Type de valeur: DL50
Valeur: 4,300 mg / kg
Espèce: rat
inhaler
Type de valeur: CL50
Valeur: 21,7 mg / l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: rat
Commentaires: Ces données de la littérature diffèrent de celles imposées par la classification de l'UE.
peau
Type de valeur: DL50
Valeur: 3,200 mg / kg
Espèce: lapin
Commentaires: Ces données de la littérature diffèrent de celles imposées par la classification de l'UE.
irritation
peau
Espèce: lapin
Résultat: Irritant pour la peau.
œil
Espèce: lapin
Résultat: Irritation légère des yeux
sensibilisation
Notes: la sensibilisation ne se produisent pas test du patch sur des volontaires humains.

Toxicité aiguë, par voie orale:
Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.02.2021

Révision: 08.07.2020

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 7)

DL50 rat: > 5000 mg / kg

Toxicité aiguë, par inhalation:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère:

CL50 rat, mâle: 543 mg / m³, 4 h

Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

CL50 rat femelle: 390 mg / m³, 4 h

Méthode: Ligne directrice 403 de l'OCDE

La substance a été testée sous une forme (par exemple, la distribution de taille de particule particulière) qui ne diffère des formes telles qu'elles sont commercialisées et utilisées selon toute probabilité, est différente. Sur la base de la «split-entrée» concept et les données disponibles sur la taille des particules au cours de l'utilisation finale de la substance, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Subaiguë, subchronique et la toxicité prolongée:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

Route d'application: subaiguë étude de toxicité par inhalation, rat

Méthode: OCDE Ligne directrice 412

Les concentrations d'essai - 4,3; 14,7 et 89,8 mg d'aérosol / m³

Le temps d'exposition - 3 semaines

(6 heures. Un jour, 5 jours par semaine)

4,3 mg / m³ sans compensation toléré concentration (NOEL),Augmentation / m³ 14,7 mg du poids des poumons,/ M³ changements inflammatoires 89,8 mg dans les voies respiratoires.

Liens vers d'autres dommages aux organes, sauf pour les systèmes respiratoires ne se pose pas.

Génotoxicité in vitro:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

Type de test: Salmonella / microsomes test (test d'Ames)

Résultat: Pas de preuve d'effets mutagènes.

Méthode: Ligne directrice 471 de l'OCDE

Type de test: test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Type de test: mutation ponctuelle dans les cellules de mammifères (test HPRT)

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Pour plus d'informations:

Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère

Propriétés spéciales / effets: La surexposition - en particulier lors de la pulvérisation des peintures isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque d'irritation de la concentration-dépendante des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Apparition tardive des plaintes et développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. Avec les personnes hypersensibles, des réactions, même à de faibles concentrations d'isocyanates sont déclenchés, même en dessous de la TLV.

Pour un contact prolongé avec le bronzage de la peau et des effets irritants sont possibles.

Expériences sur les animaux et d'autres études indiquent que le contact de la peau avec des diisocyanates en sensibilisation à l'isocyanate et des réactions respiratoires peuvent jouer un rôle.

· **Toxicité aiguë**

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Oral	LD50	175 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 9)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 8)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
Xylène N ° CAS. 1330-20-7
toxicité aiguë
poisson
Espèce: *Pimephales promelas*
Durée d'exposition: 96 h
Type de valeur: CL50
Valeur: 26,7 mg / l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
Espèce: *Daphnia magna*
Durée d'exposition: 24 h
Type de valeur: CE50
toxicité
Toxicité aiguë pour les poissons:
Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère
CL50 > 100 mg / l
Espèce: *Danio rerio* (poisson zèbre)
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE
Préparation en raison de la réactivité de la substance avec de l'eau l'échantillon:
Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm., 24 agitateur magnétique; Filtration.
Toxicité aiguë pour les daphnies:
Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère
CE50 > 100 mg / l
Espèce: *Daphnia magna* (puce d'eau)
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Ligne directrice 202 de l'OCDE
Préparation en raison de la réactivité de la substance avec de l'eau l'échantillon:
Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm., 24 agitateur magnétique; Filtration.
Toxicité aiguë pour les algues:
Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère
IC50 > 100 mg / l
Testé sur: *Scenedesmus subspicatus* Durée de l'essai: 72 h
Méthode: Ligne directrice 201 de l'OCDE
Préparation en raison de la réactivité de la substance avec de l'eau l'échantillon:
Ultra turrax: 60 sec 8000 rpm., 24 agitateur magnétique; Filtration.
Toxicité aiguë pour les bactéries:
Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère
CE50 > 1000 mg / l
Testé sur: la durée du test de boues activées: 3 h
Méthode: Ligne directrice 209 de l'OCDE

(suite page 10)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 9)

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Xylène N ° CAS. 1330-20-7
biodégradabilité
Remarques: Facilement biodégradable.
bioaccumulation
Notes: Une bioaccumulation est.
Mobilité dans le sol
Notes: Aucune information disponible.
Hexaméthylène diisocyanate de 1,6-homopolymère
Biodégradation: 0%, 28 d, c'est-à-pas facilement dégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
Pour plus d'informations sur l'écotoxicologie:
La résine réagit avec l'eau à l'interface pour former du dioxyde de carbone à une haute fusion solide et un produit de réaction insoluble (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par des agents tensio-actifs (par exemple, les savons liquides. Exemple) ou des solvants solubles dans l'eau. Polyurea est inerte expérience précédente et non dégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · DOT, ADR, IMDG, IATA | UN1139 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA | 1139 SOLUTION D'ENROBAGE mélange
COATING SOLUTION mixture |

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.02.2021

Révision: 08.07.2020

Nom du produit: **HADALAN HV Uni 30DD**

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	<ul style="list-style-type: none"> 3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<ul style="list-style-type: none"> III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: 	<ul style="list-style-type: none"> Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category 	<ul style="list-style-type: none"> Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,<u>S</u>-D A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations 	<ul style="list-style-type: none"> On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<ul style="list-style-type: none"> 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<ul style="list-style-type: none"> 5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<ul style="list-style-type: none"> UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE MÉLANGE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 20, 30

- Règlement (CE) N° 649/2012

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Annex I Part I

(suite page 12)

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 11)

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Le produit est soumis à l'annexe 2 de l'ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)
- exigences

Conditions de prélèvement

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.02.2021

Révision: 08.07.2020

Nom du produit: HADALAN HV Uni 30DD

(suite de la page 12)

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR